

Ce mois-ci

#51

- 🕒 **Calendrier des Journées thématiques 2023** 2
- 🕒 **Bon à savoir** 3
- 🕒 **En bref** 4
- 🕒 **L'écho des territoires** 5
- 🕒 **En replay** 6
- 🕒 **De nouvelles ressources ADEME à consulter** 7

Annuaire A3P[®]

INFORMATION IMPORTANTE

Avec le déploiement du programme Territoire Engagé Transition Écologique, l'animation A3P[®] évolue, rendant la validation de la charte A3P[®] inutile. La production et les ressources A3P[®] et l'abonnement à la lettre d'information mensuelle Actus A3P[®] deviennent accessibles à tous et constituent des ressources du volet économie circulaire du programme [Territoire Engagé Transition Écologique](#).

Depuis octobre 2022, les contacts A3P[®] ne sont plus visibles sur SINOE, mais vous demeurez dans la base de données et continuerez à recevoir les informations et invitations de l'animation A3P[®].

Pour [recevoir la lettre A3P[®]](#)

Pour [vous désabonner](#)

Pour toute information, vous pouvez contacter a3p@ademe.fr

Partage ADEME A3P[®]

Vos codes d'accès au partage ADEME A3P[®] :

- Identifiant : a3p
- Mot de passe : e5f6g7h8\$

[Connectez-vous au Partage ADEME ici.](#)



Pour toute information sur l'animation A3P[®] :

Jerry SCHMIDT

Coordinateur Économie Circulaire au Service des Politiques Territoriales de l'ADEME

jerry.schmidt@ademe.fr

Calendrier des Journées thématiques 2023



La programmation A3P® 2023 sera riche ! De nombreuses sessions vous attendent en région, sur des thématiques variées de l'économie circulaire :

● Réemploi, réutilisation, réparation

Normandie (Rouen) : 11-12 mai

● Économie de la fonctionnalité et de la coopération

PACA (Aix-en-Provence) : 25-26 mai
Centre-Val de Loire (Orléans) : 14-15 juin
Normandie (Caen) : 22-23 juin

● ConcerTO

Nouvelle-Aquitaine (distanciel) : 20-21 mars
Grand Est (Reims) : 28-29 juin

● Sobriété

AURA (Lyon) : 6-7 avril
Occitanie (Montpellier) : 13-14 avril
BFC (Dijon) : 11-12 mai
Bretagne (Rennes) : 14-15 juin

● Écologie industrielle et territoriale

Centre-Val de Loire (Orléans) : 4-5 avril

● Appropriation du Référentiel Économie circulaire

BFC (distanciel) : 3-4 avril
AURA (lieu à déterminer) : 11-12 mai
Nouvelle-Aquitaine (lieu à déterminer) : 12-13 juin

● Tarification incitative

Île-de-France (Paris) : 5-6 juin

● Travailler ensemble dans les territoires

Occitanie (Toulouse) : 11-12 mai
Antilles / Guyane (Martinique) : 26-27 juin

● Tourisme durable et transition écologique

Île-de-France (Paris) : 30-31 mars
Centre-Val de Loire (lieu à déterminer) : 5-6 avril
Occitanie (Narbonne) : 15-16 juin

● Déchets assimilés

Nouvelle-Aquitaine (Limoges) : 26-27 juin



Session Appropriation du référentiel Économie circulaire – Toulouse, février 2023

L'ensemble du catalogue des formations proposées par l'ADEME et ses partenaires est [disponible en ligne, sur le site](#)



Une question ? Un problème ?
Contactez A3P® via l'adresse a3p@ademe.fr

Pour [accéder aux ressources](#) (programme, compte-rendu, supports de présentation, photos, vidéos...) associées aux Journées thématiques A3P®

Bon à savoir

● Gaspillage alimentaire : l'État lance le label national prévu par la loi AGEC

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la France a fixé dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, des objectifs de réduction d'ici 2025 et 2030. Afin de distinguer les acteurs de la chaîne alimentaire engagés, l'État vient de mettre en place le label national anti-gaspillage alimentaire.

Ce label, élaboré par les Ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Association française de normalisation (Afnor), a pour but d'améliorer et de valoriser les pratiques, mais aussi de garantir un niveau réduit de gaspillage alimentaire aux consommateurs, aux partenaires professionnels, et au public en général.

Le label se décline selon le niveau atteint dans la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- 1 étoile – engagement
- 2 étoiles – maîtrise
- 3 étoiles – exemplaire



Les acteurs de la distribution, en particulier les grandes et moyennes surfaces, les grossistes et les métiers de bouche, peuvent désormais candidater pour obtenir ce label. Une seconde phase de labélisation s'adressera aux secteurs de la restauration collective et commerciale, puis pour les industries agroalimentaires.

[Plus d'infos ici](#)

● La feuille de route de l'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation vient de sortir

L'[Observatoire national du réemploi et de la réutilisation](#), instauré par la Loi Climat et résilience du 22 août 2021, et officialisé le 9 septembre 2022 par la Secrétaire d'État à l'écologie, a vocation à être à la fois un lieu de partage et de capitalisation des connaissances, d'expertise et d'aide à la décision en matière de réemploi et de réutilisation.

Les travaux de l'Observatoire concernent les produits soumis au principe de REP pour lesquels des objectifs

de réemploi et de réutilisation sont fixés dans les cahiers des charges, soit à ce jour les filières suivantes :

- Équipements électriques et électroniques ;
- Éléments d'ameublement ;
- Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures ;
- Articles de sport et de loisirs ;
- Articles de bricolage et jardinage ;
- Jouets ;
- Produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment ;
- et Emballages (REP en cours et à venir).



Le projet de feuille de route 2022-2023 de l'Observatoire a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil national de l'économie circulaire (CNEC) qui a eu lieu le 23 novembre dernier.

Retrouvez cette [feuille de route de l'Observatoire national du réemploi et de la réutilisation ici](#)

● Les fonds « réparation » et « réemploi-réutilisation » prévus par la loi AGEC sont désormais accessibles

L'article 62 de la loi AGEC prévoit la mise en place de fonds dédiés au financement des coûts de la réparation, et au financement du réemploi et de la réutilisation dans le cadre de la REP. Ces fonds doivent être mis en œuvre au sein des filières REP Équipements électriques et électroniques (EEE), Éléments d'ameublement (EA), Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) et des nouvelles filières Articles de Sport et Loisirs (ASL), Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ) et Jouets. Ils sont pilotés et mis en œuvre par les éco-organismes et producteurs en systèmes individuels.

L'ADEME est chargée du suivi de ces fonds en lien avec les éco-organismes et parties prenantes associés :



- Le fonds réemploi-réutilisation a pour objectif de soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui donnent une seconde vie aux produits. Les filières REP concernées doivent contribuer à ce fonds *a minima* à hauteur de 5% de leur contribution à la filière REP.

- Le fonds réparation, quant à lui, doit permettre de réduire le coût de la réparation hors garantie pour le consommateur lorsqu'il se rend chez un réparateur labellisé « QualiRepar ». Concrètement, il s'agira d'une réduction du prix de la réparation mentionnée directement sur la facture (ex. : 20 euros pour une enceinte, 25 euros pour un lave-linge ou 30 euros pour un téléviseur).

Pour la filière EEE, le fonds réparation est doté de 410 millions d'euros pour six ans. Il est géré par les éco-organismes agréés par l'État : ecosystem et Ecologic.

Plus d'infos : marie.hervier@ademe.fr

● Le réseau SYNAPSE publie une nouvelle note de veille sur les biodéchets

Les biodéchets constituent un gisement très important de matières : présents dans tous les territoires, issus d'une forte diversité de producteurs, ils constituent un support idéal pour des coopérations territorialisées. Les solutions de valorisation existantes et en développement sont variées, parfois concurrentes, souvent complémentaires. Elles représentent, en l'occurrence, des synergies courantes dans les démarches d'EIT.

Des solutions les plus « classiques » (compostage, méthanisation) ou plus « confidentielles » (bioplastiques, compléments alimentaires, fibres textiles...) de valorisation, la [Note de Veille n°11](#) du réseau SYNAPSE explore la valorisation des biodéchets à travers l'EIT.

Plus d'infos : thibaud.rouesne@ademe.fr

En bref

● Territoires en Transitions : la plateforme évolue pour faciliter le pilotage des plans d'actions

Territoires en Transitions est une plateforme numérique destinée à accompagner les démarches des collectivités engagées en transition écologique sur les thématiques climat, air, énergie et économie circulaire. Cette plateforme est en évolution constante, pour mieux rencontrer les besoins de ses utilisateurs. Ainsi, les premiers ajustements demandés sur les plans d'action sont dès à présent disponibles.

Depuis la page Pilotage > Plans d'action, vous pouvez désormais :

1. Créer vos plans d'actions en cliquant sur > Ajouter un plan d'action. Définissez ensuite les titres et l'arborescence de votre plan.
2. Créer vos fiches actions en cliquant sur > Créer une fiche action puis renseignez le détail de vos actions. Vous pouvez d'ores et déjà renseigner les indicateurs liés et vous pourrez bientôt lier vos fiches aux mesures des référentiels.
3. Filtrer vos fiches en fonction de la personne pilote, l' élu référent, le statut d'avancement ou le niveau de priorité de l'action. Une première fonctionnalité indispensable pour le pilotage !



nouvelle vue de synthèse graphique pour vous permettre de disposer d'une visualisation de la progression de vos plans d'actions...

● L'ADEME édite un jeu sérieux pour éduquer à la résilience des territoires

Ce jeu de plateau pour 4 à 5 joueurs (à partir de 16 ans) permet de découvrir les problématiques de l'adaptation des territoires au changement climatique et de trouver des solutions adéquates.

Le jeu dure en moyenne 3 heures et nécessite un accompagnement par un animateur. Un livret pour l'animateur est fourni en complément du plateau de jeu et des cartes.



Il est disponible en version électronique à imprimer par vos soins (plateau + cartes)

Télécharger les fichiers :

- [mission-resilience-guide-animation.pdf](#)
- [mission-resilience-elements-du-jeu.pdf](#)

N'hésitez pas à remonter vos préoccupations prioritaires à l'ADEME sur ce sujet en envoyant un mail à contact@territoiresentransitions.fr

L'écho des territoires

● L'ADEME en Occitanie : la synthèse d'activité 2022 est disponible

Cette synthèse illustre le champ de l'activité de l'ADEME en Occitanie pour l'année 2022 au travers de chiffres-clés, d'articles courts, d'exemples de projets soutenus et de témoignages. Plus de 760 projets auront été soutenus pour un montant total d'aides de 125 millions d'euros.



[Accéder à la synthèse ici](#)

● Coût du service public de gestion des déchets en Bourgogne-Franche-Comté en 2019 : les chiffres-clés sont en ligne



L'ADEME accompagne les collectivités dans la connaissance des coûts du service public déchet via la matrice. En Région Bourgogne-Franche-Comté, les collectivités se sont investies dans la démarche : pour l'année 2019, les données coûts sont disponibles pour 86% de la population. Le coût de gestion des déchets en Bourgogne-Franche-Comté est de 84 HT/habitant en 2019. Il est

moins élevé de 14% par rapport aux valeurs nationales. L'autre particularité de la Région Bourgogne-Franche-Comté est le fort développement de la tarification incitative, qui concerne 39% des habitants de l'échantillon coûts. Ces collectivités ont un coût global de gestion des déchets moins élevé de 4%.

[Voir le rapport final ici](#)

● La DR Nouvelle-Aquitaine met à disposition un outil d'animation pour découvrir et s'appropriier les scénarios Transition(s) 2050 élaborés par l'ADEME

Utilisable lors d'ateliers (1h) auprès d'élus et d'agents de collectivités, ainsi que de chefs d'entreprises, cet outil d'animation permet de

- s'approprier de façon agréable et participative un contenu riche et technique ;
- faire ressortir la cohérence globale de chacun des scénarios et d'appréhender la dimension systémique des ceux-ci puisque c'est bien 4 grands choix de société

qui sont explorés ;

- engager des réflexions sur ce qui apparaît désirable/souhaitable/faisable pour soi et pour les autres ;
- visualiser l'ampleur des transformations nécessaires pour atteindre la neutralité carbone, quel que soit le scénario ;
- entamer une réflexion sur l'alignement entre sa stratégie actuelle (territoriale ou économique) et le scénario le plus désiré.

Un [podcast](#) a été enregistré lors de la première utilisation de l'outil à Biarritz en juin 2022. Depuis, l'outil circule et permet de sensibiliser plus largement. Les supports d'animation sont disponibles, gratuitement pour tous via ce [lien](#).

Plus d'infos : quentin.houssin@ademe.fr

● Normandie : le premier AMI sur le low-tech est un succès !

Les solutions « low-tech » répondent au contexte de crise énergétique et des matières premières et permettent de participer à la transition écologique, sur la base de solutions techniquement simples, peu énergivores, demandant peu de ressources pour être conçues, répondant à des besoins essentiels et accessibles au plus grand nombre.

AMI "Low-Tech en Normandie" Du 9 septembre au 16 novembre 2022



Avec 23 projets présentés (émanant de 12 associations et de 11 entreprises privées et coopératives) et 9 lauréats, le premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en Normandie sur le low-tech est un vrai succès !

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt avait été lancé en septembre dernier à destination des entreprises, associations et collectivités normandes par la Direction régionale de l'ADEME et ses partenaires, la Région Normandie, l'Agence de Développement pour la Norman-

die, Bpifrance, Normandie Incubation, l'ADRESS via son incubateur Katapult et la DREETS Normandie.

Les projets lauréats bénéficieront d'une valorisation par les partenaires de l'AMI, de subventions publiques et d'accompagnement à la structuration de leur projet pour le mener à bien.

[Découvrir les projets lauréats ici](#)

Réunis en décembre dernier lors d'une journée d'échanges, les acteurs normands des low-tech, ont émis plusieurs souhaits pour cette année 2023 :

- faire connaître les démarches low-tech au moyen de communications grand-publics ;
- lancement chaque année d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les low-tech afin de découvrir et d'accompagner les initiatives sur le territoire normand ;

- accompagner techniquement et financièrement ces projets sur la durée pour leur permettre d'aboutir ;
- mettre en place un annuaire des acteurs et projets low-tech en Normandie ;
- développer des espaces de bricolage collaboratifs et mutualiser des équipements ;
- soutenir les initiatives low-tech dans leur globalité sans tenter d'institutionnaliser ces démarches souvent liées au mouvement « Do It Yourself » (DIY) et à la réappropriation des techniques.

Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt sur les démarches low-tech sera lancé en septembre 2023.

Plus d'infos : quentin.tizon@ademe.fr

En replay

● **Webinaire Territoire Engagé « Démarches territoriales de sobriété : quels retours d'expérience et comment agir ? »**

Ce webinaire présente l'étude TER-SOB lancée par l'ADEME pour explorer la sobriété à l'échelle territoriale. Les présentations abordent les points-clés d'une politique territoriale de sobriété, des retours d'expériences européens et français, des éléments d'analyse et de méthode et le témoignage de Lorient Agglomération.



[Voir le webinaire présenté par l'équipe qui a réalisé l'étude pour le compte de l'ADEME ici](#)

● **Retours d'expériences de l'Outre-mer :**

- Le projet PROXICOMPOST à La Réunion (prestation complète de gestion des biodéchets des producteurs professionnels) :

<https://www.youtube.com/watch?v=eyE7ciukrs8>

- Le projet Fourmize à La Réunion (bien trier ses déchets et obtenir du pouvoir d'achat !) :

https://www.youtube.com/watch?v=8p8t_PLxMdA

- Une solution contre les décharges sauvages en Guadeloupe : le maillage de déchetteries :

<https://www.youtube.com/watch?v=vHNEdwNEq-I>

- Une distillerie artisanale crée des huiles essentielles à partir de biodéchets en Guyane :

<https://www.youtube.com/watch?v=mNJgO8NxTBY>

D'autres retours d'expérience sont à découvrir sur la chaîne YouTube de l'ADEME :



<https://www.youtube.com/@ademe/videos>

De nouvelles ressources ADEME à consulter

● Retour d'expérience du 1er appel à communs de l'ADEME sur la résilience des territoires

En mars 2021, l'ADEME lançait un appel inédit, l'appel à communs « résilience des territoires », dans le but de rassembler tous les acteurs volontaires de la résilience des territoires pour produire des ressources ouvertes – les communs – et ainsi faire évoluer la résilience des territoires dans une logique d'atténuation et adaptation aux changements climatiques par la création et le partage de ces communs.



Le Wiki résilience des territoires recense les 80 projets de communs candidats qui proposent des solutions variées à l'ensemble des 9 défis de la résilience territoriale : de la résilience alimentaire aux mobilités en passant par l'urbanisme circulaire, chaque défi a été adressé.

Les 3 vagues de sélection ont permis d'engager 1 million d'euros pour soutenir financièrement et techniquement 20 communs lauréats.

[En savoir plus ici](#)

Un appel à communs, c'est quoi ?

L'appel à communs est un appel à projets d'un nouveau genre qui entend proposer un dispositif de soutien aux projets de transition écologique en adéquation avec les enjeux actuels. Ce mode d'intervention met l'accent sur les communautés et les licences ouvertes pour favoriser les effets de réseau, qui, dans les secteurs touchés par la transformation numérique, est un élément déterminant dans la réussite des projets. L'appel à communs fait la proposition d'optimiser l'investissement technique et financier de l'ADEME en soutenant des projets ouverts à fort potentiel de diffusion et dont l'impact se trouve ainsi démultiplié.

● Écoconcevoir un produit, un procédé ou un service

L'ADEME propose dans ce rapport une liste de 42 leviers d'écoconception pour aider à écoconcevoir un produit, un procédé ou un service.

Cette liste complète et précise la liste existante des 8 leviers d'écoconception de la Roue de Brezet connue de tous les écoconcepteurs.

Elle est basée sur l'analyse du retour d'expériences de l'ADEME de plus de 10 années de financement de projets d'écoconception réalisés par des entreprises avec des bureaux d'études spécialisés.

[Consulter la publication ici](#)

● Méthodologies de comptabilisation du réemploi et de la réutilisation des emballages

Les producteurs concernés par les obligations de réemploi devront suivre leurs données d'emballage annuellement.

Trois documents sont disponibles en téléchargement :

1. Un rapport complet venant préciser la démarche retenue pour le déroulement de l'étude, et les principes et méthodologies de comptabilisation du réemploi des emballages.
2. Des fiches opérationnelles à destination des producteurs d'emballages qui présentent les méthodologies de comptabilisation du réemploi des emballages identifiées.
3. Une liste des modalités de réemploi existantes en France.

[Télécharger l'étude ici](#)



● Méthanisation : quelles retombées pour les territoires ?

La méthanisation contribue à réduire la dépendance énergétique de la France en produisant localement du biogaz issu de la fermentation des biodéchets, des effluents d'élevages, des résidus de cultures...

C'est aussi une opportunité pour les collectivités et les agriculteurs qui bénéficient de retombées à l'échelle locale.

Cette infographie fait le point sur la place de la méthanisation dans le bouquet énergétique français et les services qu'elle rend aux territoires.

[Voir l'infographie ici](#)



● Les produits biosourcés en 10 questions

Après des décennies de règne du pétrole, les matières biosourcées font progressivement leur retour dans la fabrication de nos objets.

Pour mieux les connaître et mesurer leur potentiel, ce guide présente les produits biosourcés en 10 questions :

1. Que signifie « biosourcé » ?
2. D'où proviennent les produits biosourcés ?
3. Où en est le marché des produits biosourcés ?



4. Comment reconnaître un produit biosourcé ?
5. Quelle part de matière biosourcée contiennent-ils ?
6. Coûtent-ils plus cher que leurs équivalents ?
7. Sont-ils aussi performants ?
8. Sont-ils meilleurs pour la santé ?
9. Sont-ils plus écologiques ?
10. Que faire de ces produits en fin de vie ?

[Télécharger le guide ici](#)

● ADEME Magazine n°163 – mars 2023

Le dossier Temps fort de ce 163e numéro d'ADEME Magazine est consacré au juste équilibre entre la nécessaire préservation de ses forêts, formidables puits de carbone naturels, et l'indispensable valorisation de leurs bois, comme solution de substitution aux ressources fossiles.



Brèves repérées pour vous, en lien avec l'économie circulaire :

- Recherche : Éduquer pour lutter contre l'abandon des déchets
- Terrain : Envie Autonomie : du matériel médical reconditionné et à prix solidaire

[Lire le magazine ici](#)



Suivez l'actualité de l'ADEME et découvrez les actions que l'Agence met en œuvre sur le terrain.

[Abonnez-vous pour recevoir toutes nos actualités](#)

Merci à l'ensemble des contributeurs de cette édition d'Actus A3P®, au Siège et en régions : Jerry Schmidt, Marie Hervier, Quentin Houssin, Loïc Leproust, Thibaud Rouesné.

Les prochaines Actus A3P® seront publiées le mois prochain. D'ici là, n'hésitez pas à consulter les ressources disponibles sur tous les outils A3P® :

[Annuaire A3P®](#)
[Plateforme collaborative A3P®](#)
[Plateforme OPTIGEDE](#)

L'équipe A3P®

**Pensez ECOlogie et ECONomie :
n'imprimez que si nécessaire !**

